



## resiliation du bail par le propriétaire

Par **SylvainChevalier**, le **08/05/2011** à **21:07**

Bonjour,

Ma locataire va mettre fin à son contrat de location.

De mon cote, je souhaite récupérer cet appartement en tant que résidence principale.

Seulement, je passe par une agence immobilière pour gérer mon bien au travers d'un contrat renouvelable tous les ans. Comment mettre fin de façon prématurée à ce contrat, puisque je souhaite qu'il n'y ait plus de nouveau locataire?

Trés cordialement,

Par **Domil**, le **08/05/2011** à **21:21**

Donc c'est un meublé.

Profitez du congé du locataire (qui peut mettre fin à la location quand elle le désire avec préavis d'un mois), pourquoi vous embêter à donner congé ????

Par **SylvainChevalier**, le **09/05/2011** à **09:15**

Je me suis sans doute mal exprime: mon appartement n'est pas un meuble. Le fait que mon locataire parte est une tres bonne chose: cela va me permettre de l'habiter en tant que residence principale.

Seulement, je suis lie a un contrat de bail avec mon agence immobiliere.

Comment faire pour l'arreter? Je ne veux surtout pas que mon agence trouve un locataire entre temps ou bien payer des frais de gestion sans qu'il y ait un locataire.

Cordialement,

Par **Domil**, le **09/05/2011** à **11:45**

OK, LRAR pour prévenir l'agence, vous faites l'EDL et vous prenez les clés

Par **SylvainChevalier**, le **09/05/2011** à **13:06**

Je peux donc casser a tout moment mon contrat de bail avec mon agence? sans que ces derniers me reclament des indemnites?

Par **Domil**, le **09/05/2011** à **13:48**

contrat de bail avec l'agence ??? donc vous louez votre logement à l'agence, qui ensuite le sous-loue ????

Par **SylvainChevalier**, le **09/05/2011** à **14:08**

La location de mon appartement est geree par mon agence. C'est elle, qui gere mon bien et s'assure que mon locataire paye bien ses loyers. Pour cela, j'ai un contrat de 1 an avec mon agence et un contrat de location avec mon locataire sur 3ans.

Ma locataire va partir, ce qui va mettre fin au contrat de location avec mon locataire. Tres bien. Mais qu'en est-il de mon contrat avec mon agence d'une duree de 1an. Puis-je l'arreter a tout moment sans penalites?